

Séance du lundi 9 juillet 2012

Date de Convocation : mardi 3 juillet 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2012.07.10 - Appel à projet "Economie d'eau" 2012 - Sollicitation d'une aide de l'Agence de l'Eau

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Pascal BORG, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Jean-Paul RODET

Excusés ayant donné procuration :

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Nadia OULED SALEM à Raphaël DURET, Benjamin ZIZIEMSKY à Françoise COURTINE, Patrick BLANCSUBE à Alain BONTEMPS, Véronique COLLET à Françoise BOZON, Charlotte DOMINJON à Denise DARBON, Nicole GUILLERMIN à Xavier BRETON, Suzane MOCCOZET à Vasilica CHARNAY, Thierry MOIROUX à Michel FONTAINE, Evelyne NOLL-FONTENILLE à Philippe BERNIGAUD, Huguette PEISSET à Nicole BARREAU, Caroline ROHRHURST à Elisabeth PASUT

Absents :

Pascale BONNET SIMON, Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien GUERAUD

Rapporteur : Monique DUTHU

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a lancé un appel à projet auprès des collectivités locales, des collectivités responsables des services d'eau et de l'office public de l'habitat pour favoriser les économies d'eau et ainsi réduire les prélèvements d'eau en rivière ou dans les nappes. Les porteurs de projet doivent produire avant le 31 août un dossier de candidature auprès de l'Agence. Les actions, portant sur l'amélioration du réseau de distribution ou la réduction des consommations, sont susceptibles d'être financées à 50 %.

Motivation et opportunité de la décision

La Ville de Bourg-en-Bresse mène depuis de nombreuses années une politique visant à limiter les pertes du réseau et à favoriser une utilisation rationnelle de l'eau. Le taux de fuite a ainsi été ramené en 4 ans de 35 à 20 % de l'eau produite.

Tout en continuant ces efforts, il s'agit désormais, en cohérence avec l'Agenda 21 et le plan d'administration éco-responsable, de favoriser les réductions de consommations des abonnés au service de l'eau.

Il est ainsi proposé de présenter un dossier « d'économies d'eau » dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau orienté vers les thématiques suivantes :

- la mise en place de dispositifs limitant les consommations domestiques de l'eau (limiteur de pression, robinet mousseur...) dans les bâtiments publics municipaux puis d'encourager des actions similaires auprès des abonnés
- la réutilisation d'eau de pluie pour les usages autorisés
- l'installation pour les abonnés les plus consommateurs de systèmes de comptage en continu leur permettant d'optimiser leur consommation et d'identifier très rapidement les fuites
- le développement de moyens techniques de connaissance du réseau améliorant la gestion du patrimoine.

Le dossier à déposer avant le 31 août proposera une fiche action sur chacun de ces volets.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE 41 voix

DECIDE de participer à l'appel à projet « économie d'eau » 2012 de l'Agence de l'Eau sur les thématiques de réduction des consommations des bâtiments publics ou privés, de la réutilisation d'eau de pluie, du développement de moyens techniques de gestion optimisée (comptage et patrimoine).

AUTORISE le Maire ou son représentant :

- à solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre de l'appel à projet « économie d'eau 2012 »
- à signer tout acte ou document relatif à cette action

Impacts financiers

Les recettes liées aux subventions à intervenir dans le cas où le projet serait retenu seront à inscrire au budget eau de l'exercice 2013, chapitre 13, article 13111.